

BIENVENUE À TON P'TIT
GARS ! ON S'EST COTISÉS,
AVEC LES COLLÈGUES, ET ON
A VOULU LUI PRENDRE
QUELQUE CHOSE
D'UTILE... UN
BABYGROS LOCAL





Rapport

Enquête Apache 2

PRESENTATION :

Le Collectif Info Médoc Pesticides (CIMP)¹ cofondé en février 2016 par Marie-Lys Bibeyran avec Monique Escorne et Marie-Hélène Machado, a pour mission d'informer et de sensibiliser sur les effets sanitaires des pesticides via des actions de terrain, fait la promotion des alternatives à ces molécules issues de la chimie de synthèse et en demande l'interdiction au nom du principe de précaution et des études scientifiques concordantes sur les liens avec l'explosion de maladies chroniques.

L'association Eva Pour La Vie (EPLV)² a été créée en hommage à la petite Eva, décédée d'une tumeur cérébrale faute de traitement à l'âge de 8 ans, par ses parents Corinne et Stéphane Vedrenne. Elle sensibilise le grand public, les médias et décideurs politiques sur la situation des enfants victimes de cancers & leucémies en France. En effet, avec 500 décès d'enfants/an en France (soit l'équivalent de 20 classes d'écoles) et 600/an en Europe, le cancer demeure la première cause de mortalité des enfants par maladie.

Nos associations ont à nouveau³ uni leurs forces et leurs moyens pour réaliser cette enquête d'analyse de mèches de cheveux de riverains et travailleurs des vignes du Médoc.

En février 2013 était publiée l'enquête Apache⁴ par l'association nationale Générations Futures en collaboration sur le terrain avec Marie-Lys Bibeyran. L'analyse de mèches de cheveux de 5 riverains listracais, 5 habitants éloignés de zones agricoles et 15 travailleurs des vignes listracais (ne manipulant pas les produits et n'effectuant pas les pesticides) avait révélé la contamination de ces groupes de personnes pourtant exposés aux pesticides de manière indirecte.

Nos deux associations CIMP et EPLV sont parties de la question suivante « **Apache 5-6 ans après où en sommes-nous ? Est-ce que les efforts prétendument réalisés par les autorités administratives et viticoles se retrouveraient dans les résultats d'une nouvelle enquête Apache ?** », « **Est-ce que les molécules les plus dangereuses, c'est-à-dire classées Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques, Perturbateurs Endocriniens, ont vraiment été bannies de l'usage viticole ?** ».

*Même si l'idée n'est pas de comparer les deux démarches, et qu'il n'est pas possible de faire une comparaison parce que le panel n'est pas identique, la zone géographique concernée est élargie dans cette nouvelle enquête, **Les résultats et la réalité du terrain demeurent médiocres.***

Notre enquête intitulée Apache 2 regroupe deux catégories de personnes exposées indirectement aux pesticides : riverains et travailleurs des vignes. Parmi les riverains, deux sous catégories ont été retenues : **les enfants et les femmes enceintes** (démarche inédite), **domiciliés sur le territoire du Médoc à proximité de vignobles** (entre 2 et 50m). **Les travailleurs des vignes, sont des employés viticoles qui ne manipulent pas les pesticides et ne procèdent pas à leur application, ils sont également domiciliés et travaillent sur le Médoc. Les prélèvements de cheveux ont été effectués en fin de saison de traitement en 2017 et 2018.**

Contexte : L'activité viticole sur le territoire du Médoc.

Le territoire du Médoc viticole couvre environ 16 000 hectares de vigne⁵, pour un peu plus de 91 000 habitants. Si institutions viticoles médocaines et bordelaises diffusent des informations à coups de budgets de communication famineux, les actes ont du mal à suivre le débit de paroles et de publicités. Pour preuve si les étiquettes et propagandes vertes fleurissent sur les bouteilles et panneaux publicitaires, les rangs de vigne eux sont encore passés du vert à l'orange ce printemps 2019. Les traitements à base de pesticides sont toujours pratiqués de mi-avril à début septembre, et si depuis la publication de l'enquête Apache 1 en février 2013 des propriétés viticoles du Médoc, se sont converties à la viticulture biologique ou biodynamique, les habitants du Médoc et ses petites mains sont toujours les grands oubliés des budgets et projets de la viticulture dite conventionnelle.

Depuis 2015, certaines propriétés viticoles informent leurs riverains de leurs dates de traitement, mais cette démarche reste encore imparfaite et marginale.

Aucune distance de sécurité à respecter entre des vignes et une habitation, pourtant propriété privée. Les écoles du Médoc situées aux abords de vignobles traités avec des pesticides sont nombreuses, beaucoup trop nombreuses et sans réelles mesures de protection, si ce n'est l'application de l'arrêté préfectoral d'avril 2016 qui fonde la distance à respecter (entre 5m et 50m) entre les vignes et l'école sur le matériel utilisé par le professionnel et réduit le délai à 20min avant et après l'entrée et la sortie des élèves, au cours duquel il est interdit de traiter. Lorsque des délais de rentrée de 24 ou 48h, censés protéger les travailleurs des vignes, sont totalement insuffisants comme nous allons le constater dans les résultats de cette enquête.

SYNTHÈSE CHIFFRÉE DES RÉSULTATS OBTENUS :

En fin de saison de traitement, des échantillons de mèches de cheveux ont été prélevés sur 20 volontaires (5 femmes enceintes, 5 enfants, 10 travailleurs des vignes), répartis sur 11 communes du Médoc (Saint Seurin de Cadourne, Lesparre, Saint Germain d'Esteuil, Saint Sauveur, Saint Laurent, Pauillac, Cussac, Lamarque, Moulis, Margaux, Listrac).

Vue d'ensemble :

Sur les 30 pesticides recherchés 53% ont été détectés et 56% des détectés ont été quantifiés.

37.5% des détectés sont cancérigènes possibles *

69% sont reprotoxiques possibles,

37.5% sont perturbateurs endocriniens suspectés,

81% sont classés CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques).

1 herbicide interdit a été détecté, il s'agit du Diuron interdit en 2008 et déjà détecté lors de l'enquête Apache 1.

Situation pour les riverains :



- **En ce qui concerne les femmes enceintes**, au moment du prélèvement elles étaient à un stade de grossesse situé entre 5 et 8 mois et demi, elles habitent entre 2m50 et 50m des premières vignes.

Sur les 30 pesticides recherchés (voir liste en annexe), 10 ont été détectés et 1 quantifié (le pyrimethanil à 6.9 pg/mg).

Sur les pesticides détectés :

- **30%** sont cancérigènes possibles,

- **50%** sont perturbateurs endocriniens suspectés,

- **70%** sont reprotoxiques possibles,

On constate que l'échantillon le plus contaminé correspond à la femme enceinte qui habite au plus près des vignes (2m50).

Ces résultats sont d'autant plus inquiétants du fait de l'état de grossesse des participantes, ce qui implique l'exposition fœtale à ces mêmes molécules et au cocktail à retardement que représente leur présence simultanée dans l'organisme des futures mamans.

Les femmes enceintes qui vivent à proximité de vignobles, sont contaminées par les pesticides. Or, il est scientifiquement acquis que l'exposition du fœtus à ces molécules chimiques peut induire des pathologies pour le bébé et le futur enfant et adulte. Les morts fœtales et fausses couches précoces sont en augmentation, ainsi que les malformations congénitales.

L'étude de l'Inserm publiée en juin 2013, évoque un lien entre l'exposition fœtale aux pesticides et l'augmentation de malformations congénitales (cardiaques, génitales etc...) ⁶.

À noter également, **la dernière étude publiée par des chercheurs américains, sur le lien entre exposition fœtale ou dans la jeune enfance et autisme** : « Nos résultats indiquent que le risque d'autisme peut augmenter avec l'exposition prénatale et infantile à plusieurs pesticides courants, qui ont eu un impact sur le développement neurologique » des enfants" ⁷.

La forte exposition aux perturbateurs endocriniens révélée par cette enquête est particulièrement inquiétante. Ces molécules chimiques de synthèse ont la capacité d'altérer le fonctionnement du système hormonal et ce à des doses infinitésimales. Les futures mamans et les enfants y sont les plus vulnérables. Cela peut se traduire par le développement de cancers hormonaux dépendants (sein, ovaires...), malformations génitales, troubles neuro développementaux...

Une étude de Charles Sultan et Nicolas Kalfa du CHRU de Montpellier a démontré que les garçons ont 3 fois plus de risques de naître avec un hypospadias s'ils ont été exposés aux perturbateurs endocriniens, lors de la vie fœtale ⁸.

-En ce qui concerne les enfants, lors du prélèvement de la mèche de cheveux ils étaient âgés de 3 à 15 ans, et leur maison se situe entre 1m et 5m des vignes.

Sur les 30 pesticides recherchés, 7 ont été détectés et 2 quantifiés (le diuron (interdit depuis 2008) à 7.5 pg/mg) et (le tebuconazole à 8.6 pg/mg).

Sur les pesticides détectés :

- **43%** sont cancérigènes possibles,
- **57%** sont perturbateurs endocriniens
- **86%** sont reprotoxiques

Ici, l'échantillon le plus contaminé concerne un enfant de 10 ans, dont l'organisme est en pleine formation, physique, hormonale et psychologique, et chez qui on a détecté :

-4 reprotoxiques, 3 cancérigènes et 3 perturbateurs endocriniens.

Là encore l'ensemble des résultats est alarmant, puisqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents, et les études scientifiques font état de liens entre exposition aux pesticides dès le jeune âge et effets sur la santé à court, moyen ou long terme.

Sur les 20 dernières années, le nombre d'enfants diagnostiqués d'un cancer ne recule pas, tout comme le nombre de décès annuels. Dans certaines zones géographiques, le nombre de cancers pédiatriques peut être 10 ou 20 fois plus élevé que la moyenne nationale, dans des zones agricoles, viticoles, ou industrielles. D'autres pathologies graves, telles que l'Agénésie des membres supérieurs (bébés dits sans bras), ont sans doute un lien avec la qualité de l'environnement.

L'expertise collective de l'Inserm publiée en juin 2013, mettait en lumière un lien entre exposition résidentielle aux pesticides et développement de leucémies, tumeurs cérébrales, troubles neurodéveloppementaux chez les enfants exposés ⁶.

Les possibles effets de ces molécules combinées sur des jeunes organismes sont également très inquiétants. L'effet cocktail constitue une véritable bombe chimique à retardement, notamment pour les perturbateurs endocriniens qui sont nocifs à des doses infinitésimales et responsables de pubertés précoces, de cancers hormonaux dépendants, de diabète, troubles de la reproduction etc...

Témoignage de Jennifer Baziz-Creusé, maman d'Isaac 3 ans, positif aux pesticides. Ex habitants de Margaux, ont déménagé à cause des pesticides.

Les pesticides sont invisibles, on ne connaît pas tous leurs jolis noms, encore moins leur composition. On se garde de les révéler à la population, riverains ou promeneurs, et même à ceux qui les manipulent. On sait qu'ils sont là tout autour de nous parce qu'on peut voir les pulvérisations et on peut les sentir. Mais on espère de toutes nos forces qu'ils nous évitent, qu'ils ne nous touchent pas et qu'ils restent tranquillement là où on les y a déposés. Et c'est d'ailleurs ce qu'on cherche à nous faire croire.

Avoir des résultats quantifiés permet de réaliser, de rendre concret ce à quoi on nous expose sans avoir notre consentement.

Vous croyez être libres, libres de vos choix mais quand vous habitez des zones traitées même à plusieurs kilomètres, vous ne l'êtes pas. On décide pour vous l'air que vous allez respirer, et c'est ainsi que les dés sont jetés quant à votre destin physiologique.

La lecture des résultats pour notre fils est sans surprise car nous avions conscience de la présence des pesticides mais la colère se réveille : nous avons échoué quant à assurer la sécurité physique de notre enfant. Cette colère aurait été encore plus forte si depuis nous n'avions pas amoindri les risques en déménageant. Nous sommes sortis du Médoc (Margaux) retournant sur des terres et des airs (un peu) plus propres, dans la mesure où notre budget nous le permettait.

Quel parent conscient des risques souhaite condamner son enfant dès sa naissance ? Dès sa conception ?

Au-delà des risques physiques qui nous poussaient à partir, il existe aussi des risques psychologiques. Vous vivez en alerte. Alors oui, vous développez votre ouïe : vous devenez capable de reconnaître les bruits de moteur de chaque tracteur. Vous devenez aussi les champions du sprint quand le lundi matin 8h, en vacances avec une chaleur caniculaire, vous devez

fermer toutes vos fenêtres. Bien sûr, vous réveillez votre enfant qui a eu une nuit difficile, vous aussi mais tant pis : pesticides ou dormir, tu dois choisir ! Notre emploi du temps était décidé par les châteaux qui nous entourent : je suis désolée, tu ne peux pas aller jouer dehors, le tracteur des pesticides est là ; je suis désolée, tu ne peux pas aller au parc, le tracteur des pesticides est passé ce matin ; je suis désolée, tu ne peux pas gratouiller la terre, elle est sûrement toxique...

Comment faire comprendre à un bébé/petit enfant que d'autres êtres comme lui répandent des produits qui rendent la vie malade alors qu'il est avide d'amour et de curiosité ? Comment entretenir la solidarité et l'altruisme dans ces conditions ? Comment renforcer son amour pour la Nature si on ne peut pas la côtoyer ? On se retrouve à éduquer à la prudence et à la méfiance...

Aujourd'hui, nous avons pu fuir et retrouver un équilibre et le bonheur d'une forêt pleine de vie. Mais tout le monde ne peut pas prendre la poudre d'escampette...

Aujourd'hui, nous nous posons toujours des questions : est-ce que toutes les difficultés rencontrées lors de la conception de notre fils et de notre grossesse sont liées à cet empoisonnement ? Est-ce que ses problèmes de santé et les nôtres sont le résultat de cet exposition ? Est-ce que nos dysfonctionnements physiques futurs seront le fruit de cet ensemencement passé ? Nous avons essayé de limiter l'impact des pesticides sur nous et malgré tous nos efforts et nos concessions, cela n'a pas suffi.

Finalement, cette vie faite de chimie destructrice est-elle vraiment source de bien-être et de bonheur ? La Nature peut pardonner nos offenses avant qu'il ne soit trop tard ; la Nature peut vivre sans l'homme, l'homme ne peut pas vivre sans elle..

-Situation pour les travailleurs des vignes :

Ne manipulant pas les pesticides et n'effectuant pas les traitements, ils sont exposés via les tâches de réentrée, c'est-à-dire du fait de leur retour dans les parcelles traitées, au maximum 48h auparavant. C'est ce que l'on appelle le délai de rentrée, le laps de temps pendant lequel tout travail est interdit dans les parcelles traitées, ces délais sont fonction des phrases de risque des pesticides, qui elles sont fonction de la toxicité basée sur les études fournies par les industriels....

À cette première forme d'exposition il faut ajouter celle provoquée par les applications de pesticides effectuées sur des parcelles mitoyennes de celles dans lesquelles ils sont alors en train de travailler.

Là c'est l'exposition obscure par excellence parce que jamais prise en considération, rares étant les employeurs à autoriser les travailleurs à se mettre à l'abri ou à partir travailler ailleurs.

14 pesticides ont été détectés sur les 30 recherchés, dont 7 ont été quantifiés (fenhexamide, spiroxamine, zoxamide, mepanipyrim, dimetomorphe, pyrimethanil, boscalid) parfois à des taux hallucinants comme le boscalid à 587.7 pg/mg et le fenhexamide à 1214.8 pg/mg !

Sur les pesticides détectés :

- **29%** sont cancérigènes,
- **36%** sont perturbateurs endocriniens
- **71%** sont reprotoxiques

Si leur exposition est dite indirecte, leur contamination est bien réelle !

Des échantillons sont particulièrement inquiétants, notamment celui avec un taux de 1214.8 pg/mg de fenhexamide ou celui avec un taux de 587.7 pg/mg de boscalid qui est un fongicide SDHI, une particularité qui peut avoir comme conséquence chez l'Homme, le blocage d'une enzyme la succinate déshydrogénase (SDH), et peut provoquer des encéphalopathies sévères et des tumeurs cancéreuses.

Problème : Ces travailleurs des vignes sont les victimes invisibles des pesticides. La médecine du travail affiliée à la Mutualité Sociale Agricole se résume à des contrôles plus que sommaires de plus en plus espacés, au cours desquels la question des pesticides n'est pas systématiquement abordée. L'inspection du travail est absente du paysage viticole et les tableaux des maladies professionnelles de la MSA sont en total décalage avec la réalité du terrain.

Ces travailleurs sont exposés dans des conditions et proportions qui hypothèquent considérablement leur santé et leurs chances d'atteindre l'âge de la retraite, alors qu'ils sont dans le même temps privés de leur droit à la reconnaissance de maladie professionnelle et donc de leur statut de victime professionnelle, par le refus de leur hiérarchie de leur communiquer la liste des pesticides auxquels ils sont exposés (malgré une obligation légale portée par les articles R4412-38 et R4412-3 du code du travail).

Ce problème de l'exposition et de la contamination des travailleurs des vignes est le reflet d'une problématique plus large des conditions de travail, avec des manquements délibérés des employeurs à leur obligation de sécurité envers leur personnel, accentué par un sentiment d'impunité lié à une tradition de toute-puissance de l'activité viticole sur le territoire médocain ainsi qu'à l'image du vin en France, considéré comme un produit à part (le vin ne serait pas un alcool, comme les autres).

Pourtant, les études ne manquent pas sur les effets des pesticides sur les travailleurs agricoles. ***L'expertise collective de l'Inserm de juin 2013, faisait état de liens entre exposition professionnelle et risques accrus de développer lymphomes, tumeurs cérébrales, du sein, de la prostate, des testicules et des problèmes de fertilité***⁶.

L'Agence Santé Publique France en avril 2018, révéla une étude selon laquelle les professionnels avaient 13% de risques supplémentaires que le reste de la population de développer la maladie de Parkinson⁹.

Dans son étude PestExpo Isabelle Baldi démontre que l'exposition d'une journée de traitement équivaut à celle d'une journée de réentrée. C'est-à-dire que les travailleurs des vignes qui reviennent travailler dans une parcelle précédemment traitée avec des pesticides, après respect du délai de réentrée, sont autant exposés que ceux qui effectuent les traitements¹⁰.

- Témoignages de travailleurs des vignes testés dans cette enquête Apache 2 :

« J'ai reçu le résultat vraiment ça fait peur, on pense pas que l'on est autant exposé au danger mais malheureusement oui, je vais en parler à mon médecin... ».

« Les résultats sont en cohérence avec les difficultés que j'ai eu pour avoir mes enfants sachant que les médecins n'ont rien trouvé d'anormal chez moi ou mon mari. Il a quand même fallu que l'on passe par une stimulation ovarienne pour avoir nos deux enfants. Je pense que la présence dans mon corps de ces pesticides est une explication plus que probable ! Heureusement pour moi mes enfants vont bien ».

Apache 2 et après ?

Collectif Info Médoc Pesticides : Comment serait-il possible de ne pas prendre de mesures d'urgence pour faire cesser cette situation d'empoisonnement généralisé des habitants de communes viticoles, de nos enfants et des travailleurs des vignes si indispensables à la production du vin, image de la France ? Et pourtant comment expliquer ces résultats 6 ans après la première enquête Apache, publiée en février 2013, si ce n'est par l'inertie de ceux qui ont la responsabilité et le pouvoir d'agir ?

Aussi espérons-nous que ce nouvel électrochoc sera suffisant pour faire réagir ceux qui en ont le pouvoir.

Le Collectif Info Médoc Pesticides demande à la profession viticole, aux institutions qui le représentent, au Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux, et aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités par l'adoption de mesures telles que :

-L'interdiction des molécules classées Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques, Perturbateurs Endocriniens, sur toutes les parcelles de vignes situées à proximité de lieux de vie (au moins jusqu'à 200m).

-L'accompagnement technique et financier de la profession, vers une viticulture biologique ou biodynamique.

-L'allongement des délais de rentrée à 48h minimum pour les pesticides issus de la chimie de synthèse non classés, à 96h pour les autres.

-Interdiction d'appliquer des pesticides issus de la chimie de synthèse à moins de 200m de travailleurs des vignes intervenant dans des parcelles voisines.

-Information obligatoire et systématique de toute la population sur les dates de traitements des vignes.

Le Collectif Info Médoc Pesticides incite chaque personne à se rapprocher des professionnels viticoles pour obtenir cette information, les parents d'enfants scolarisés dans des écoles situées aux abords de vignobles à les retirer de l'établissement si des mesures de protection ne sont pas adoptées et les travailleurs des vignes à exercer leur droit de retrait s'ils sont exposés à des pulvérisations de pesticides.

Conclusion :

A la question de savoir si les soi-disant progrès réalisés sur le terrain, se retrouvent dans des résultats d'analyses de mèches de cheveux prélevées sur des personnes exposées, la réponse semble être négative. En effet, on détecte toujours des résidus de pesticides chez les riverains et les travailleurs des vignes. Fait accablant, les molécules détectées sont parmi les plus dangereuses pour la santé humaine. Ces données communiquées à la veille de la saison de traitement – en cette journée mondiale de la maladie de Parkinson, dont les cas explosent chez les travailleurs des vignes et habitants de communes viticoles - alors que le CIVB est occupé à s'autosatisfaire en s'autocongratulant autour de grammy awards du greenwashing, et multiplie les opérations de communication pour favoriser l'œnotourisme, tout en ayant bien peu de considération pour la qualité de vie des habitants et les conditions de travail des salariés viticoles, laissent craindre le pire sur les conséquences sanitaires d'une catastrophe appelée à perdurer. Ainsi qu'à coûter cher, tant au niveau humain, écologique, qu'économique.

* Les informations sur la dangerosité et le classement des molécules ont été obtenues sur la base des données provenant des sources suivantes :

-TEDX : The Endocrine Disruption Exchange : www.endocrinedisruption.org

-PPDB : Pesticides Properties DataBase : www.sitemherts.ac.uk/aeru/footprint/fr/index.htm

-PAN : Pesticides Action Network : www.pesticideinfo.org

-AGRITOX : www.agritox.anses.fr

¹ <http://infomedocpesticides.fr/>

² <https://www.evapourlavie.com>

³ <http://infomedocpesticides.fr/2018/02/15/medoc-habitations-et-salle-de-classe-contaminees-par-pesticides-viticoles/>

⁴ <https://www.generations-futures.fr/actualites/lenquete-apache-analyse-de-pesticides-agricoles-dans-les-cheveux/>

<http://infomedocpesticides.fr/2014/10/09/lenquete-apache-analyse-de-pesticides-agricoles-dans-les-cheveux/>

⁵ Déclaration du Président de l'Appellation Médoc, Haut- Médoc Listrac suite à l'épisode de gel d'avril 2017.

⁶ <https://presse.inserm.fr/pesticides-effets-sur-la-sante-une-expertise-collective-de-linserm/8463/>

⁷ <https://reporterre.net/L-exposition-prenatale-aux-pesticides-favorise-l-autisme-selon-une-etude>

⁸ <https://www.ladepeche.fr/article/2015/06/10/2121826-perturbateurs-endocriniens-le-cri-d-alarme-de-deux-chercheurs.html>

⁹ <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn%3Aaaid%3Aascds%3AUS%3A3795333e-6b37-4c5d-898d-a7ed5b160e01>

¹⁰ <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn%3Aaaid%3Aascds%3AUS%3Aa18b7950-481f-476d-a48c-72620de20eb2>

Annexe :

-Pesticides recherchés :

Azoxystrobine	
Boscalid	Métalaxyl
Carfentrazone-éthyle	Méthomyl
Cyprodinil	Myclobutanil
Dimétomorphe	Penconazole
Diuron	Pyraclostrobin
Fenamidone	Pyriméthanil
Fenhexamide	Quinoxyfen
Fluazinam	Simazine
Flufenoxuron	Spiroxamine
Flusilazole	Tébuconazole
Hexythiazox	Tebufenozide
Iprovalicarb	Triadimenol
Krésoxym-méthyle	Trifloxystrobine
Lufenuron	Zoxamide
Mépanipirim	

-Pesticides détectés :

Azoxystrobine	Quinoxyfen
Boscalid	Pyriméthanil
Cyprodinil	Spiroxamine
Dimetomorphe	Trifloxystrobine
Diuron	Penconazole
Fenhexamide	Tebuconazole
Iprovalicarb	Pyraclostrobin
Mépanipirim	Zoxamide

